

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes HARAUX Ludivine, MOUSSET Valérie, DUBOIS Annabelle, ALEXANDRE Mélanie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise,

Mm. HARAUX Aime, MOREAU Jacky, LECOURT Jacques, MIRIANON Cyril, YARD Jean-Luc, BAUDEL Aymeric

Etaient absents/excusés :

M. HÉRISSON François (pouvoir à Madame Haraux Ludivine),
ERNST-SCHONBERG Sophie (pouvoir à Monsieur BAUDEL Aymeric),

Etaient absents :

COLIN Jean-Emmanuel

Madame Alexandre Mélanie, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre : 3 (2 + 1 pouvoir)

Abstention : 0

Pour : 11 (10+1 pouvoir)

2. Vote des subventions aux associations.

Madame le Maire présente les demandes des associations, le montant des demandes de subventions est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2019/2020		Montant 2020/2021
	Demandé	Attribué	Demandé
ASCM	600,00 €	5 500,00 €	500,00 €
ASCM BADMINTON	1 400,00 €		1 200,00 €
ASCM GYMNASTIQUE	1 000,00 €		1 000,00 €
ASCM JUDO	1 000,00 €		2 670,00 €
ASCM MUSCULATION	1 200,00 €		1 200,00 €
ASCM YOGA	0,00 €		0,00 €
BIBLIOTHEQUE	900,00 €		1 610,00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	1 000,00 €		1 000,00 €
Total	7 100,00 €		5 500,00 €

Madame le Maire remercie Madame BLAISE, présidente de l'ASCM de sa présence.

Madame le Maire faire lecture des dossiers de demande de subvention :

ASCM : Aides aux sections de L'ASCM et aux adhérents.

ASCM BADMINTON : Soutenir les finances du club, du fait de la situation sanitaire, nos adhérents n'ont pu pratiquer le badminton que 6 semaines. Nous prévoyons de proposer un remboursement ou un avoir sur une adhésion pour la saison prochaine.

ASCM GYMNASTIQUE : Indemniser le salarié qui est auto entrepreneur et permettre le remboursement des adhérents sur l'année 2020-2021 en raison du Covid.

ASCM JUDO : Action n°1 : Achat équipement COVID 720 €,
Action n°2 : Gratuité cotisation 2021-2022 1950 €,
L'association sollicite une subvention de : 2670 €

ASCM MUSCULATION : Renouvellement de matériel, achat de trois machines et remboursement total des adhésions 2020/2021 dû à la Covid.

BIBLIOTHEQUE : Action 1 : Achat de livres au printemps 2021 et renouvellement d'abonnement coût total de l'action 1 : 1442€ :

Action 2 : Achat d'équipements, coût total de l'action 2 : 288,96€ TTC

Action 3 : Animations spécifiques : Coût total de l'action 3 : 525€

Action 4 : Achat de Consommables : Coût total de l'action : 134,10€ TTC

Le coût total des actions envisagées pour l'année 2021 est de : 2390,06€

Les adhésions pour l'année 2020-2021 correspondent à 600€ ; au jour de la demande de subvention, il reste en caisse 180€.

Notre demande globale de subvention s'élève donc à 2390€ - 780€ soit 1610€

ASCM ART - COULEURS – TERRES : Demande une subvention, afin de rembourser à l'Etat la partie du chômage partiel versée au professeur, restant à la charge de l'association et remplacement de 5 chevalets.

Cela fait un total de 9 180,00€, l'année dernière il y avait une demande de 7 100.00 € et nous avons versé une subvention de 5 500.00 €.

Cette année comme vous le savez la Métropole-Rouen-Normandie a versé une subvention exceptionnelle de 3 000.00 € (montant arrondi) et une aide de la commune de 3 000.00 €, proposé par Monsieur HARAUX et qui ont été votées la dernière fois à l'unanimité pour aider les associations et on m'a demandé si cela allait changer quelque chose par rapport aux subventions que l'on donne annuellement. Cela ne change rien puisque c'est une aide exceptionnelle.

Donc sur les 9 180.00 € demandés de subvention, moi je vais proposer 6 000.00 € d'aide pour cette année, sachant que j'ai eu Madame Blaise au téléphone ce matin. Je lui ai bien expliqué que par rapport à ce qui allait se passer dans le futur au vu de la COVID 19, je ne pouvais pas lui répondre. Nous prendrons en compte s'il y a encore des besoins exceptionnels au niveau de l'ASCM et des sections, je pense que nous avons fait un effort de 500,00 €uros en plus. Bien sûr si vous en êtes d'accord.

Je tiens à préciser aussi, qu'il n'y a pas de problème entre Madame Blaise et la commune de Montmain et la majorité, Madame Blaise et moi-même, échangeons régulièrement par mail ou par téléphone. Je l'ai invitée à venir, malgré les contraintes causées par la COVID 19. Elle a eu la gentillesse de venir. Donc je propose 6 000,00 € pour l'année 2020/2021.

M. MIRIANON : Dans la mesure où beaucoup de sections font état de leur besoin d'argent, de financement pour rembourser, payer les cours qui n'ont pas pu avoir lieu, qu'il faut payer les enseignants, et qu'il va y avoir les remboursements d'adhérents. Est-ce que vous ne pouvez pas aller au total de 9 180,00 € ?

Mme HARAUX : C'est noté, nous allons passer au vote pour votre demande.

Monsieur MIRIANON propose de donner la totalité de la subvention et moi, je réitère ma proposition de 6000,00€ pour ces demandes de subventions. Je pense par exemple à la musculation (1 200,00 €), je comprends que le matériel soit cher, mais il n'y a que 18 adhérents donc il faut examiner chaque demande. Il est prévu avec Madame Blaise de se réunir afin de discuter des difficultés de celles-ci et comment nous pouvons leur venir en aide, comme nous le faisons cette année.

Il est soumis au vote, la proposition de M. Mirianon soit une subvention de 9 180,00€.

Contre : 11 (10+1 pouvoir)
Abstention : 0
Pour : 3 (2+1 pouvoir)

Madame le Maire , propose d'attribuer une subvention globale de 6 000,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations, pour un montant global de 6 000,00€.

Le conseil approuve par :

Contre : 0
Abstention : 3 (2+1 pouvoir)
Pour : 11 (10+1 pouvoir)

M. BAUDEL : La subvention de 3 000,00€ que le conseil a attribué est-ce que les associations le savaient avant de faire leurs demandes de subventions ?

Mme BLAISE : Moi, je le savais, mais les sections non. Maintenant ils le savent, nous avons reçu des papiers de la métropole. Mais, ils n'en n'ont pas tenu compte dans leurs demandes de subventions.

Mme HARAUX : Cette aide n'était pas prévue, ils ne pouvaient pas en tenir compte, je remercie Madame Blaise qui nous a envoyé un mail ce matin pour nous en remercier. Et je réitère mes propos, nous seront avec vous pour revoir au niveau des aides, s'il y a des aides exceptionnelles à faire, nous serons là.

Mme Blaise : Je vous remercie pour la subvention, comme je vous l'ai dit ce matin on est en plein dans nos calculs pour savoir comment la rentrée va se passer, si on va avoir le nombre d'adhérents nécessaires pour pouvoir vivre une année supplémentaire. L'ASCM avait un peu d'argent de côté, on a donc pu payer les professeurs, l'ASCM a payé tous les salaires, on est dans l'attente du remboursement du chômage partiel. Dès lors qu'on aura touché le chômage partiel, on sera à même de dire si les sections seront viables ou pas.

Madame Haraux : On compte sur vous pour revenir vers nous, si besoin et pour nous donner la répartition des montants des subventions versés à chaque section.

Madame BLAISE : Cela devrait être fait rapidement, sauf qu'il faut que le bureau se réunisse, nous sommes cinq, je ne peux pas décider toute seule. Avec la covid c'est compliqué, je reçois à domicile, si on pouvait faire des réunions ici ou dans une autre salle.

Madame HARAUX : Si vous avez besoin de la salle du conseil, nous pouvons vous la prêter. Et n'hésitez pas, si vous avez besoin que l'on mette des informations sur les panneaux d'affichage.

3. Approbation du compte de gestion 2020.

Madame le Maire expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Madame le Maire présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 166 391,60 €	105 185,37 €
Dépenses :	1 121 048,74 €	55 070,76 €
Résultat :		
Report au 31/12/2020 :	45 342,86 €	50 114,61 €
Report au 31/12/2019 :	813 644,37 €	113 867,47 €
Excédent global :	858 987,23 €	163 982,08 €
Résultat de l'exercice	1 022 969,31 €	

Suite à la dissolution du SIVU du Lycée Galilée, il faut intégrer les résultats de ce dernier par opération d'ordre non budgétaire aux résultats de l'exercice, comme suit :

	En fonctionnement :	En investissement :
Résultat de l'exercice	858 987,23 €	163 982,08 €
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	902,42 €	6 697,51 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	859 889,65 €	170 679,59 €
	1 030 569,24 €	

Le Conseil vote l'approbation du Compte de Gestion par :

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 14 (12+2pouvoirs)

4. Approbation du compte administratif 2020.

Madame le Maire rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Madame le Maire donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 166 391,60 €	105 185,37 €
Dépenses :	1 121 048,74 €	55 070,76 €
Résultat :		
Report au 31/12/2020 :	45 342,86 €	50 114,61 €
Report au 31/12/2019 :	813 644,37 €	113 867,47 €
Excédent global :	858 987,23 €	163 982,08 €
Résultat de l'exercice	1 022 969,31 €	

Le Conseil est appelé à voter sans la présence du Maire. Le Conseil est placé sous la présidence de son doyen.

Le Conseil vote pour l'approbation des comptes par :

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 12 (11+1 pouvoir)

5. Affectation du résultat 2020,

Madame Le Maire rappelle que le résultat de l'exercice 2020 est de 1 022 969,31€, auquel il faut intégrer les résultats du SIVU DU LYCEE GALILEE dissous par arrêté préfectoral du 3 décembre 2020, d'un montant de 7599.93€ soit un résultat de clôture de 1 030 569.24€.

Madame le Maire propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 859 889.65€

- 858 987,23€ au titre de l'excédent de fonctionnement 2020.
- 902.42€ au titre de l'excédent de fonctionnement 2019 du SILG.

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 170 679.59€

- 163 982,08€ au titre de l'excédent de fonctionnement 2020.
- 6 697.51€ au titre de l'excédent d'investissement 2019 du SILG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (12+2pouvoirs)

6. Vote des taxes,

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le non Bâti.

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36 % pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Par conséquent, si la commune souhaite reconduire ses taux 2020, il ne faut pas qu'elle vote son taux de TFPB 2020 mais il convient qu'elle adopte son taux de TFPB 2020 augmenté du taux du département (25.36%).

Madame Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition :

Taxe Foncière sur le Bâti : 28,07+25.36 =53.43%

Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (12+2pouvoir)

7. Vote du budget Primitif,

Madame le Maire présente le Budget, et fait lecture des propositions budgétaires par articles :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
011	Charges à caractère général	283 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	859 889,65 €
012	Charges de personnel	640 000,00 €	013	Atténuations de charges	5 000,00 €
014	Atténuations de produits	73 500,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	31 321,00 €	70	Produits des services	60 000,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	5 000,00 €	73	Impôts et taxes	526 426,00 €
65	Autres charges gestion courante	196 679,00 €	74	Dotations et participations	229 563,91 €
66	Charges financières	50 000,00 €	75	Autres produits gestion courante	7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits Financiers	13 700,00 €
DEPENSES		1 280 000,00 €	RECETTE		1 706 579,56 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
020	Dépenses imprévues Invest	11 500,00 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	170 679,59 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	021	Virement de la section de fonct.	5 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	53 000,00 €	10	Dotations fonds divers reserves	764,16 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	13	Subventions d'investissement	70 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	190 500,00 €	27	Autres immos financières	70 562,00 €
DEPENSES		270 000,00 €	RECETTE		317 005,75 €

TOTAL

DEPENSES	1 550 000,00 €	RECETTE	2 023 585,31 €
-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

Monsieur MIRIANON : (concernant le chapitre 65 articles relatifs aux cotisations des élus) : Il y a eu un changement au niveau du mode de calcul ?

Madame HARAUX : Oui, il y eu un changement dorénavant les cotisations sont réparties sur les articles 6533 et 6534.

Madame HARAUX : (concernant l'article 6574 – subvention aux associations) : Il est proposé 23 500 ,00€, cette augmentation s'explique par le fait que les pass-associatif 2020, ont été réglés sur l'exercice 2021, les pass-associatifs vont donc être payés deux fois sur le même exercice.

Monsieur BAUDEL : La subvention exceptionnelle de 3000€, aussi ?

Mme Haraux : Oui, la subvention de 3000€ ainsi que la subvention exceptionnelle de la métropole.

Monsieur Mirianon : Cela explique que la réalisation de l'exercice précédent soit plus faible.

Madame Haraux : Oui, Tout à fait.

Monsieur Baudel : (concernant les dotations – chapitre 74) : Savez-vous, pourquoi on nous baisse les dotations ?

Madame Haraux : Tous les ans, il y a une diminution, mais nous n'avons pas l'explication.

Monsieur Mirianon : (concernant le chapitre 21) : Sur la ligne autre réseau, à l'exercice précédent il y avait 25000€, il n'y a rien de réalisé et rien de reporté ?

Madame Haraux : Il s'agit de l'enfouissement des réseaux rue du château d'eau, normalement la commune à une participation à régler. On va se renseigner auprès de la Métropole et si besoin on fera une décision modificative (DM) au budget pour inscrire la dépense.

Monsieur Baudel : Pouvez-vous nous indiquer où sera implanté le panneau d'information lumineux ?

Madame Haraux : Pour l'instant on ne sait pas exactement, il y a plusieurs possibilités entre la place oetzen ou remplacer celui Route de Lyons qui commence à être vieillissant et défectueux.

Cette année le Budget est voté en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget :

- A l'article 21312 « bâtiment scolaire » : Travaux de remplacement du faux plafond, des fenêtres et rideaux.
- A l'article 21316 « Equipement de cimetière » : Acquisition de colombarium et cavurne, réalisation des allées dans le cadre de la mise aux normes PMR.
- A l'article 21318 « autres bâtiments publics » : Remplacement baies vitrées et fenêtres à la Salle Georges Brassens et travaux de mise en accessibilité aux PMR.
- A l'article 2184 « mobilier » : Acquisition de mobilier urbain.
- A l'article 2188 « autres immo corporelles » : Acquisition d'un panneau d'information lumineux.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14 (12+2 pouvoirs)

8. Questions diverses

Madame le Maire : Juste pour faire un point sur l'Antenne Orange, nous avons reçu hier des documents, un bail de la part d'Orange.

Ils ont accepté de la mettre sur le bout du terrain communal, comme ça on va pouvoir la cacher le mieux possible.

J'ai pris rendez-vous avec Me Leconte, pour analyser le bail en détail, je préfère avoir l'avis de notre notaire.

Apparemment le propriétaire privé a accepté de rompre le bail.

Ils nous ont envoyé les plans à voir aussi avec la métropole pour que ce soit caché dans la verdure et dans les arbres.

La commission urbanisme va recevoir par mail les documents.

Concernant le budget, le trésorier a validé nos comptes.

Concernant votre demande Monsieur Baudel, notre droit de réponse nous le ferons sur le prochain bulletin, je n'ai pas été cherchée au niveau de la loi de 1881, donc on va vous réimprimer votre article, je demande par contre de laisser l'information de l'antenne.

La séance est levée à 21 h 30.
Madame le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil